



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES  
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

## COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du décembre 15 décembre 2025

#### DELIBERATION 06 FIN – Clôture du budget annexe locaux industriels

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **9 décembre 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Absents : 5

**Présents** : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO,  
Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY,  
M. SIRE.

**Absents** : Mme BERGE, M. BOUREAU, Mme ESTRADE, M. GUILLENTEGUY, Mme PLAGNET,

**Pouvoirs donnés** : Mme BERGE donne procuration à M. SIRE,  
Mme ESTRADE donne procuration Mme TOUSTARD,  
M. GUILLENTEGUY donne procuration M. DEMASLES,  
Mme PLAGNET donne procuration M. BEAUQUESTE,

**Secrétaire de séance** : Pierre DEMASLES

## DELIBERATION 06 FIN – Clôture du budget annexe locaux industriels

Le budget M4 des locaux industriels a été créé par délibération le 27 septembre 1999 après l'acquisition du bâtiment de l'ancien lycée professionnel afin de gérer l'aménagement des ateliers et récupérer la TVA.

La vente du bâtiment du 27 route de Pau a été cédé le 29 octobre dernier à la société NOVA PROTO. Ce bien et ses annexes constituaient les seules immobilisations de ce budget.

L'emprunt y afférent a été remboursé par anticipation, les comptes d'immobilisations et du passif sont soldés.

Monsieur le Maire propose la clôture du budget annexe des locaux industriels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

- d'accepter la clôture définitive que budget annexe locaux industriels M4 au 31 décembre 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Trésorier à passer les écritures non budgétaires nécessaires à cette clôture et à mener les opérations en lien avec cette clôture budget annexe ;
- de transférer les résultats de clôture de l'exercice 2025 sur le budget principal de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- d'aviser le service des impôts en charge du dossier TVA de la clôture ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance  
P. DEMASLES



Le 16 décembre 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

